

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°22/2023

**OBJET : FINANCES : : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE DRAP
EXERCICE 2022 - DRESSE PAR LE COMPTABLE : Monsieur Julien HACQUARD**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois d'avril à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDER / Bouabdallah LAFTAS / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Vanessa BEAUJAUD / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO / Clorinde MARCONI

ABSENTS REPRESENTES : Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI / Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Thierry VISSIAN par Jean QUENCEZ / Michaël TRUCCHI par Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Nathalie DIGANI par Alexandra GHIGI-RUSSO / Françoise DAMILANO par Serge DIGANI / Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Philippe JANIN / Maëva THOMMERET

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJAUD

Vu le code des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Le Conseil Municipal déclare par 22 voix pour et 3 voix contre, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 25 Absents : 2 Contre : 3 Abstentions : Pour : 22

Fait à Drap, le 7 avril 2023
Le Maire, Robert NARDELLI

